

Les ressorts du développement économique, facteurs de contrastes territoriaux

Le développement économique repose sur la combinaison de multiples facteurs, tels que les évolutions démographiques, les compétences mobilisées sur le marché du travail, les infrastructures favorisant les mobilités et les échanges, ou encore la capacité d'innovation et de recherche. La concentration de ces vecteurs dans l'espace favorise des dynamiques différenciées d'un territoire à l'autre, dont les effets tendent à se renforcer au fil du temps.

Les régions comportant de grandes métropoles concentrent une part élevée des activités les plus créatrices de valeur : à elles seules, l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes regroupent près de la moitié des activités de recherche et une part encore plus forte des métiers de la conception-recherche. Les régions de la façade atlantique et de l'arc méditerranéen comptent parmi les territoires les plus attractifs sur le plan démographique, en soutien à leur croissance économique.

À l'inverse, une large part des espaces à dominante rurale dans le centre de la France métropolitaine, tout comme des territoires en reconversion industrielle dans la moitié nord, bénéficie moins de ces effets d'entraînement : confronté à une démographie atone et au vieillissement de leur population, leur marché du travail est dégradé, parfois trop restreint pour les besoins de recrutement des entreprises, ou avec peu de débouchés pour les demandeurs d'emploi avec de moindres qualifications.

Ces contrastes se traduisent dans la répartition de l'emploi et de la richesse. Ils s'accompagnent également d'effets sur les conditions de vie des habitants et les défis liés à la transition écologique. Les DROM présentent, à cet égard, des situations singulières, avec les écarts les plus prononcés aux moyennes nationales.

Depuis plusieurs décennies, les territoires français suivent des trajectoires de développement très contrastées. Certains cumulent dynamisme démographique et créations d'emplois. Ils concentrent aussi les activités les plus innovantes et les fonctions de décision. D'autres sont davantage confrontés à un vieillissement plus marqué de leur population, à une atonie du marché du travail ou une croissance économique plus modérée. Ces contrastes interrogent les ressorts de la performance économique des territoires et les mécanismes qui contribuent à leur attractivité.

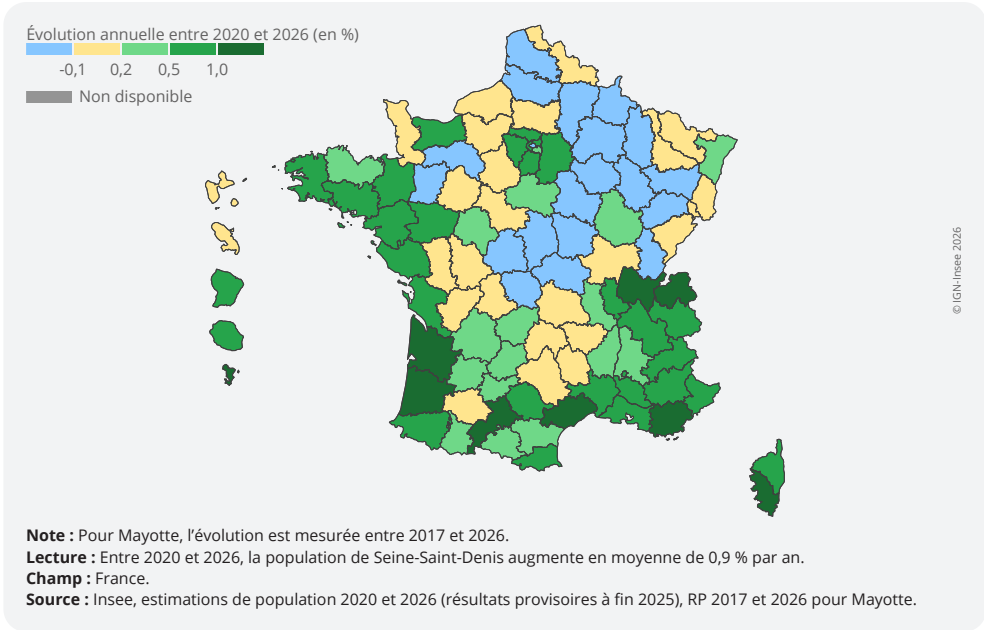
Les différences observées entre les territoires s'expliquent souvent par l'interaction de plusieurs mécanismes. Les évolutions démographiques modifient la taille des marchés locaux du travail et la disponibilité de la main-d'œuvre. En retour, les emplois attirent les populations aux âges actifs, tandis que les entreprises recherchent les territoires où les compétences sont les plus diversifiées. Par ailleurs, les infrastructures facilitent la circulation des personnes, des marchandises et des informations, ce qui renforce les économies d'agglomération [Mayer, Trevien, 2016]. Enfin, les activités de recherche, d'innovation et de conception soutiennent la création de richesse et contribuent à accroître l'attractivité des territoires. En se combinant, ces différents mécanismes façonnent, au fil du temps, des trajectoires territoriales différenciées.

Croissance démographique, mobilités résidentielles et vieillissement recomposent les territoires

La croissance de la population se concentre dans certains territoires (grandes agglomérations, littoraux attractifs, etc.), tandis que d'autres stagnent ou perdent des habitants [Khamallah et al., 2025]. À ces mouvements démographiques s'ajoute le vieillissement de la population, généralisé quoique d'ampleur variable.

Entre 2020 et 2026, la population française augmente en moyenne de 0,4 % par an, mais cette croissance est loin d'être uniforme selon les territoires. Elle est particulièrement soutenue le long des littoraux atlantique et méditerranéen et dans le sillon rhodanien ► **figure 1**. À l'inverse, le nombre d'habitants recule dans plusieurs départements du centre et du nord-est de la France, comme la Haute-Marne (-0,7 %). En Île-de-France, si Paris enregistre une baisse de population (-0,8 %), la plupart des autres départements ont au contraire connu des gains soutenus.

► 1. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2020 et 2026



Deux moteurs sous-jacents des évolutions démographiques sont à considérer. Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) baisse à l'échelle nationale. Entre 2017 et 2023, il reste positif dans les départements avec les populations les plus jeunes, comme la Seine-Saint-Denis (+1,1 %) ou le Val-d'Oise (+0,9 %), mais contribue négativement dans des départements vieillissants comme la Creuse (-1,0 %) ou la Nièvre (-0,8 %) ► **fiche 1.2**. Le solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties pour un territoire donné) bénéficie à une large partie de la France métropolitaine, en particulier sur la façade atlantique et le pourtour méditerranéen. Le nombre de départs ne dépasse celui des arrivées que dans certains territoires du quart nord-est de la France, à Paris (-1,1 %) et dans les territoires ultramarins. Ainsi, les mobilités résidentielles, de plus en plus nombreuses (+0,4 % en moyenne annuelle entre 2017 et 2023), constituent le principal moteur des recompositions territoriales actuelles [Éblé, Muzzolin, 2026].

Cette géographie reflète en grande partie la poursuite de la métropolisation. Les principales agglomérations continuent d'attirer étudiants, actifs et familles grâce à la concentration des établissements d'enseignement supérieur, des emplois qualifiés et des services. Cette attractivité dépasse toutefois les seules villes-centres : une part élevée de la croissance démographique se reporte vers leurs couronnes périurbaines, où se concentre une partie des nouveaux habitants. Ainsi, les départements accueillant les grandes métropoles figurent parmi les plus dynamiques sur le plan démographique, comme la Haute-Garonne (+1,2 % par an) autour de Toulouse ou la Gironde (+1,0 % par an) autour de Bordeaux. Les mobilités résidentielles et professionnelles contribuent enfin à élargir les bassins de vie et d'emploi autour de ces principaux pôles urbains.

Qu'ils soient en essor ou en déprise démographique, les territoires sont tous confrontés aux enjeux du vieillissement de la population. Entre 2020 et 2026, l'indice de vieillissement, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus et le nombre de jeunes de moins de 20 ans, augmente de 14,4 % à l'échelle nationale sous l'effet combiné de l'allongement de l'espérance de vie, de l'arrivée aux âges élevés des générations du baby-boom et de la baisse de la natalité ► [fiche 1.5](#). Au 1^{er} janvier 2026, l'indice de vieillissement atteint, en France, 99 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Il est particulièrement élevé dans les départements du centre de la France, dans le sud-ouest non littoral ainsi que dans l'est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. À l'inverse, les départements franciliens hors Paris et ceux des principales capitales régionales ont les populations les plus jeunes. Le vieillissement de la population fait évoluer les besoins locaux. Dans les territoires où les habitants sont les plus âgés, la demande de soins, de services à la personne et d'équipements adaptés est plus élevée. Les territoires plus jeunes doivent, de leur côté, répondre aux besoins d'une population active nombreuse, notamment en matière de logements, tout en anticipant leur propre vieillissement. Les différents âges de la vie et les besoins associés sont ainsi un déterminant majeur des politiques locales, y compris vis-à-vis de l'emploi et du logement [[Badilla Maroto et al., 2026](#)].

Les évolutions démographiques jouent un rôle dans le fonctionnement des économies locales. Elles agissent sur le nombre d'actifs disponibles, ainsi que sur les besoins en infrastructures et en services à la population (santé, éducation, action sociale, commerces et services de proximité), mais elles n'expliquent pas tout. Dans les territoires attractifs, l'arrivée de nouveaux habitants, notamment d'étudiants et d'actifs, s'accompagne souvent de créations d'emplois et du développement de nouveaux services. À l'inverse, les territoires confrontés à un recul de leur population peuvent voir leur économie fragilisée. Ces évolutions peuvent donc se renforcer mutuellement et accentuer les écarts de richesse et d'emploi entre les territoires.

Une production des richesses inégalement répartie sur le territoire

En 2024, l'Île-de-France concentre à elle seule 30 % de la richesse nationale, devant la région Auvergne-Rhône-Alpes (12 %), alors que les autres régions métropolitaines contribuent au PIB de moins de 1 % (Corse) à 8 % (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ► [fiche 6.1](#). La production des départements et régions d'outre-mer (DROM) représente quant à elle entre 0,1 % et 0,8 % du PIB national. Si la croissance du PIB ressort en rythme moyen à +1,0 % en volume par an entre 2018 et 2024, cette dernière est plus soutenue dans les régions où la population s'est le plus accrue, avec une évolution particulièrement prononcée en Corse (+2,0 % par an) et plus encore à Mayotte (+6,4 % par an entre 2018 et 2023, dernière année disponible pour ce DROM).

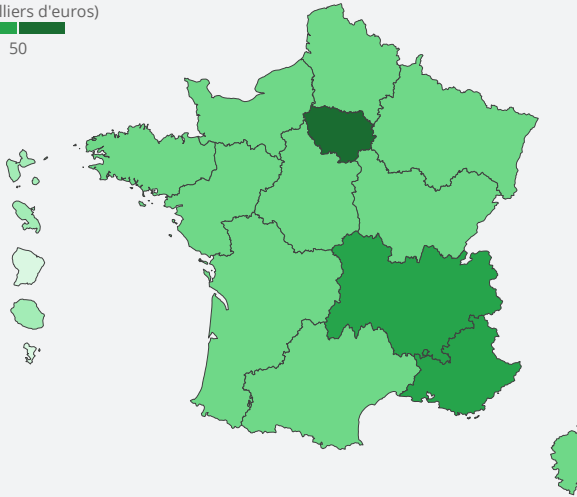
Cette concentration de la richesse ne reflète pas uniquement la répartition et l'évolution de la population sur le territoire. Au-delà de son poids démographique, l'Île-de-France se distingue par un PIB par habitant presque deux fois supérieur à celui de la France hors Île-de-France. Il est de 69 514 euros en 2024, contre 41 949 euros en Auvergne-Rhône-Alpes et 41 818 euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur ► [figure 2](#). En revanche, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie figurent parmi les régions qui produisent le plus de richesse en valeur absolue derrière l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes, mais leur PIB par habitant est proche de celui de la plupart des autres régions métropolitaines.

La spécialisation des territoires dans certaines activités économiques explique en partie cette concentration des richesses produites. Ainsi, les services marchands, premier secteur du point de vue de la valeur ajoutée, occupent une place particulièrement grande en Île-de-France, où ils représentent 72 % de la valeur ajoutée produite en 2024, contre 58 % à l'échelle nationale ► [fiche 6.2](#). Cette spécialisation évolue peu au fil du temps. Par ailleurs, les firmes multinationales, françaises comme étrangères, occupent une place plus grande dans l'économie francilienne : elles emploient 57 % des salariés de la région, contre 47 % au niveau national ► [fiche 6.4](#). Elles sont également fortement implantées dans les principaux pôles économiques et dans plusieurs territoires frontaliers, notamment dans le nord et l'est de la France, où les multinationales étrangères représentent une part élevée de l'emploi salarié privé.

► 2. PIB par habitant en valeur en 2024, par région

PIB par habitant (en milliers d'euros)

20 30 40 50



© IGN-Insee 2026

Lecture : En Île-de-France, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 69 514 euros en moyenne.

Champ : France (y compris Saint-Martin, comptabilisé avec la Guadeloupe).

Source : Insee, comptes régionaux 2024 (2023 pour Mayotte), base 2020.

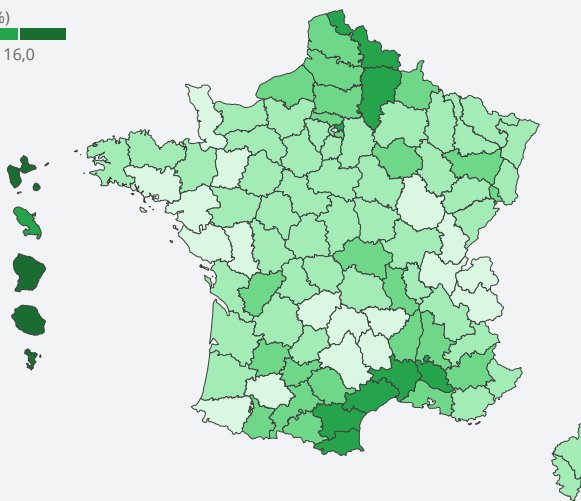
La capacité à créer des emplois constitue un autre indicateur de l'activité économique des territoires. En France métropolitaine, les zones d'emploi qui enregistrent les plus fortes hausses de l'emploi au cours des dernières années se situent principalement en Île-de-France et sur l'axe géographique parfois qualifié de « U de la croissance ». Celui-ci s'étend de la façade atlantique à la côte méditerranéenne, puis remonte de la vallée du Rhône jusqu'à l'Alsace. Les grandes métropoles contribuent également à la croissance nationale de l'emploi [Marbot, 2026]. Cette hausse est notamment liée au développement d'activités qui mobilisent fortement certains types de métiers, comme ceux de la conception-recherche, de la culture et des loisirs ou encore de la gestion. Les écarts de croissance de l'emploi reflètent également les caractéristiques propres à chaque territoire, telles que la présence d'étudiants ou, à l'inverse, l'attractivité du territoire auprès des personnes âgées de 65 ans ou plus, ou encore la vitalité du tissu local de petites et moyennes entreprises (PME).

Les différences de taux de chômage sont également liées, en partie, aux activités économiques présentes dans les territoires. Ceux dont l'économie repose davantage sur des secteurs en repli présentent généralement des taux de chômage plus élevés que ceux spécialisés dans des activités créatrices d'emplois. Le taux de chômage est nettement plus élevé dans les DROM, où il varie en 2025 de 13,4 % en Martinique à 24,9 % à Mayotte, qu'en France métropolitaine, où il s'échelonne de 4,5 % dans le Cantal à 12,2 % dans les Pyrénées-Orientales ► figure 3. Dans l'Hexagone, les taux de chômage les plus élevés se concentrent dans les départements du nord de la France, marqués par l'ampleur des reconversions industrielles du passé, ainsi que sur le pourtour méditerranéen. À l'inverse, certains territoires bénéficient de taux de chômage plus faibles, souvent associés à une économie plus diversifiée ou à la présence d'activités à forte valeur ajoutée. La Loire-Atlantique, par exemple, se distingue par son taux de chômage relativement faible (6,0 %), porté notamment par l'activité tertiaire de la métropole nantaise et le complexe portuaire et industriel de Saint-Nazaire.

► 3. Taux de chômage en 2025, par département

Taux de chômage (en %)

6,2 7,7 10,0 16,0



© IGN-Insee 2026

Lecture : En 2025, le taux de chômage du département d'Ille-et-Vilaine est de 6,2 %.

Champ : France.

Source : Insee, estimations des taux de chômage localisés 2025 pour les départements hors Mayotte, enquête Emploi Mayotte 2025.

Des territoires inégalement armés pour attirer et retenir le capital humain

Le capital humain, c'est-à-dire l'ensemble des compétences, des connaissances, des savoir-faire et des qualifications détenus par les individus, est inégalement réparti entre les territoires, certains disposant d'une population beaucoup plus diplômée que d'autres. Les écarts de qualification apparaissent dès la sortie du système éducatif et se prolongent tout au long du parcours de formation et d'insertion professionnelle. Le taux de sortants sans diplôme, qui correspond à la part des jeunes âgés de 16 à 25 ans ne poursuivant plus d'études et n'étant pas ou peu diplômés, est plus faible dans les départements de l'ouest, comme le Finistère (5,7 % en 2022) ou la Vienne (6,4 %), ainsi que dans certains départements accueillant une partie ou la totalité d'une grande métropole, tels que les Hauts-de-Seine (3,6 %) ou le Rhône (5,4 %), contre 7,5 % au niveau national ► [fiche 3.1](#). Le taux de chômage des jeunes peu ou pas diplômés étant cinq fois plus fort que celui des jeunes diplômés du supérieur, ces écarts de qualification se traduisent par des difficultés d'insertion professionnelle plus marquées dans certains territoires [\[Doms et al., 2025\]](#).

Ces écarts se retrouvent également dans la répartition territoriale des diplômés du supérieur. La part des personnes âgées de 25 à 34 ans diplômées du supérieur est particulièrement élevée dans les départements urbains, notamment à Paris (84,3 % en 2022) et dans les Hauts-de-Seine (75,9 %), contre 50,4 % en moyenne nationale ► [figure 4](#). Elle est en revanche nettement plus faible dans certains départements ruraux du nord de la France, par exemple l'Orne (33,5 %) et la Meuse (34,0 %), ainsi que dans plusieurs départements d'outre-mer.

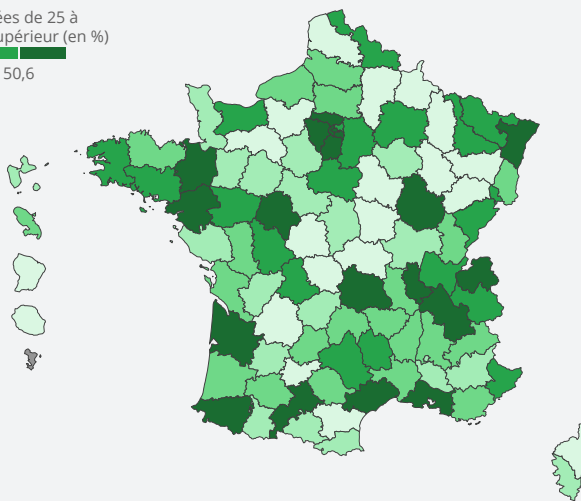
Ces différences s'expliquent par les inégalités d'offre de formation entre les territoires, en particulier en matière d'enseignement supérieur, auxquelles s'ajoutent souvent d'inégales opportunités d'insertion professionnelle après les études [\[Pucher et al., 2025\]](#). Les territoires urbains disposent d'une offre universitaire plus développée et concentrent davantage d'emplois de cadres, d'ingénieurs, de professions libérales, auxquels se destinent majoritairement les diplômés de l'enseignement supérieur.

► 4. Part des 25-34 ans diplômés du supérieur en 2022

Part des personnes âgées de 25 à 34 ans diplômées du supérieur (en %)

36,9 40,4 45,1 50,6

■ Non disponible



Lecture : En 2022, 45,1 % des personnes âgées de 25 à 34 ans du département de l'Ain sont diplômées du supérieur.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, RP 2022.

Les mobilités étudiantes renforcent également ces écarts territoriaux. Une partie des étudiants qui quittent leur territoire pour poursuivre leurs études ou débiter leur carrière s'installent durablement dans les territoires les plus attractifs. Ainsi, la moitié des étudiants qui obtiennent un diplôme d'enseignement supérieur hors de leur département d'origine ne reviennent pas travailler dans leur territoire d'origine [Fabre, 2025]. Au total, la moitié des départements concentrent moins de 5 % des capacités d'accueil de ces formations du supérieur, alors qu'ils rassemblent un quart des élèves du secondaire.

Les différences de capital humain entre les territoires ne se résument pas aux écarts de qualification de la population active. Elles se retrouvent aussi dans la capacité des entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin. Ainsi, au-delà de la formation initiale, le niveau de capital humain dépend également des compétences acquises et mobilisées dans la vie professionnelle. La capacité d'un territoire à répondre aux besoins en compétences des entreprises constitue ainsi une dimension essentielle de son développement économique. À cet égard, les difficultés de recrutement sont un indicateur des tensions entre les compétences disponibles localement et les besoins des employeurs. Elles sont généralement plus marquées dans les départements à dominante rurale. Ainsi, parmi les dix départements où les difficultés de recrutement sont les plus élevées, huit sont des départements à dominante rurale et deux d'entre eux sont des départements à la densité de population intermédiaire. En 2025, 67,3 % des établissements déclarent rencontrer des difficultés à recruter en Territoire de Belfort, 65,0 % en Corrèze, 62,8 % dans l'Orne et 61,9 % en Creuse, contre 50,1 % au niveau national ► [fiche 6.5](#).

Les tensions sont particulièrement fortes dans les métiers de la santé, du social et des services à la personne, secteurs où les besoins sont nombreux dans les territoires ruraux, caractérisés par une population plus âgée. Dans d'autres territoires comportant des grandes agglomérations et une large population active, comme en Loire-Atlantique ou en Côte-d'Or, les tensions de recrutement peuvent témoigner du dynamisme économique local conduisant à un taux de chômage très faible, limitant la demande d'emploi alors même que la population active présente des niveaux de qualification en phase avec les besoins du marché du travail.

Les infrastructures au service du développement économique et de l'emploi

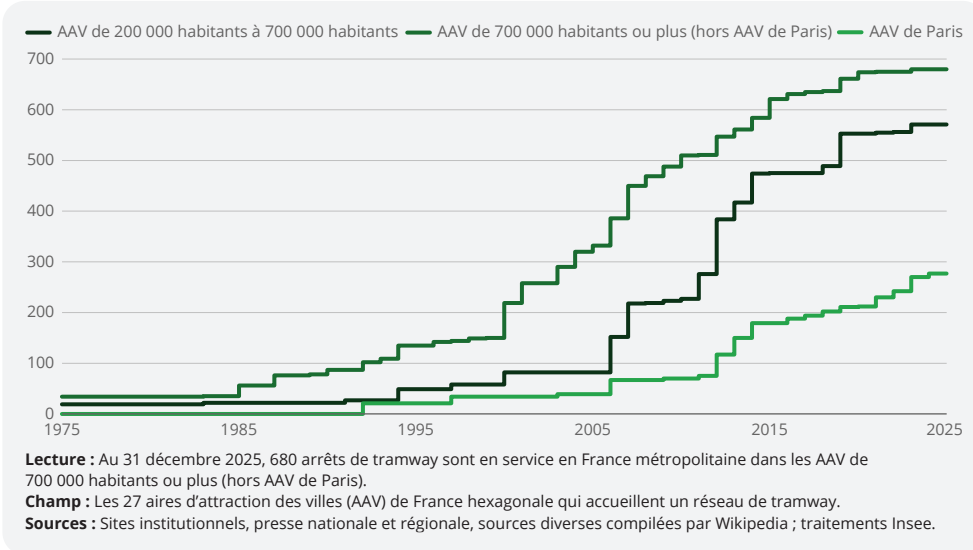
Les infrastructures jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'économie. En permettant la circulation des personnes, des marchandises et des informations, elles rapprochent les territoires

et facilitent les échanges. Elles soutiennent les dynamiques d'emploi et permettent aux entreprises d'accéder plus facilement aux marchés, aux fournisseurs et à la main-d'œuvre, constituant un facteur d'attractivité économique.

La logistique illustre ce rôle stratégique des infrastructures. En 2024, le parc français d'entrepôts de grande taille totalise près de 93 millions de m². Depuis le milieu des années 2010, un nouveau cycle de construction s'est engagé, porté notamment par le développement du commerce électronique. Ces nouvelles implantations se concentrent principalement autour de l'Île-de-France et des grandes métropoles régionales [Raimbault, 2026]. Depuis 2000, 33 % des surfaces construites sont localisées dans les couronnes urbaines et 20 % dans les couronnes rurales des aires d'attraction des villes. Cette répartition répond à un compromis entre proximité des grands marchés de consommation, accessibilité aux réseaux de transport et disponibilité du foncier.

Outre le transport des marchandises, les infrastructures favorisent également les mobilités quotidiennes. En réduisant les temps de trajet, elles agrandissent les bassins d'emploi, facilitent les déplacements des actifs et rendent les territoires plus attractifs, pour les ménages comme pour les entreprises. Dans les espaces urbains, le développement des transports collectifs répond également à la nécessité d'offrir une alternative aux déplacements en véhicule individuel, afin de limiter la congestion, les nuisances et les émissions de gaz à effet de serre associées au trafic routier. Ainsi, le tramway a connu un essor au cours des deux dernières décennies, porté par les politiques de développement urbain durable. En 2025, près de 1 530 stations de tramway sont disponibles en France ► **figure 5**. Six ans après leur desserte par une ligne de tramway, les quartiers des grandes agglomérations hors Paris enregistrent une croissance démographique supérieure de 4 points à celle des autres quartiers, une croissance de l'emploi supérieure de 9 points et même de 13 points dans les quartiers non centraux [Lavallée, 2026]. En Île-de-France, le Grand Paris Express permettrait, quant à lui, d'augmenter de 88 % le nombre d'emplois accessibles en moins de 45 minutes aux habitants des quartiers de gare [Acs, Morer, 2026].

► **5. Nombre de stations de tramway en service en France hexagonale entre 1975 et 2025**



D'autres formes d'infrastructures accompagnent le développement économique, comme les infrastructures numériques. Au début de l'année 2025, 88 % des ménages français sont couverts par un réseau Internet fixe à très haute capacité et 92 % des locaux sont raccordables à la fibre optique.

La couverture dépasse 97 % dans plusieurs départements, même si certains territoires restent en retrait, avec moins de 80 % de locaux raccordables, et que Mayotte ne bénéficie pas encore d'un réseau en fibre optique ► [fiche 5.4](#). De la même manière que les infrastructures de transport réduisent les coûts de déplacement des personnes et des marchandises, les infrastructures numériques réduisent les coûts de circulation de l'information. Elles accompagnent ainsi le développement du télétravail, des services numériques et des échanges à distance et contribuent à renforcer l'accessibilité et l'attractivité des territoires [Askenazy et al., 2025].

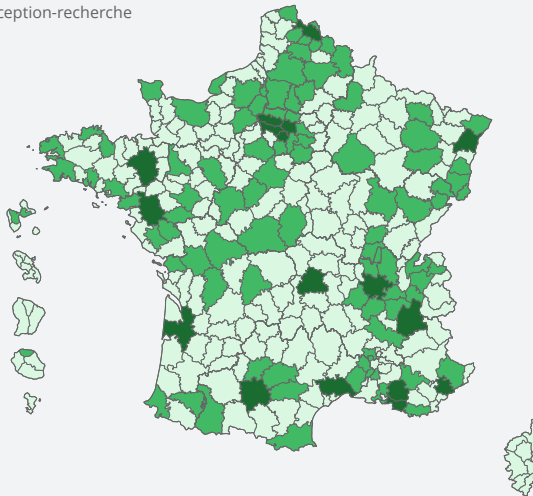
Le capital immatériel, un moteur de l'innovation et de la compétitivité des territoires

Les compétences, les infrastructures et les interactions qu'elles rendent possibles favorisent la circulation des connaissances et l'innovation. Elles contribuent ainsi à l'émergence d'un capital immatériel essentiel au développement économique, également nourri par les activités de recherche, l'innovation, l'enseignement supérieur et les coopérations entre entreprises et organismes publics. En 2022, la recherche représente en France plus d'un million d'emplois, soit 3,9 % de l'emploi salarié total, dont 68 % de chercheurs et ingénieurs [Balcone et al., 2026]. Par ailleurs, 15 200 docteurs ont été diplômés en 2023 ► [fiche 4.4](#). Entre 2016 et 2022, les activités de conception-recherche connaissent une croissance annuelle moyenne de l'emploi de 6,5 %, et elles contribuent à elles seules à près d'un quart de la croissance de l'emploi sur la période.

Ce potentiel scientifique représente une ressource stratégique pour les territoires, même s'il demeure très inégalement réparti. En effet, dans toutes les régions, les emplois de conception-recherche sont concentrés dans un nombre limité de zones d'emploi ► [figure 6](#). Les 13 zones d'emploi où les activités de recherche et développement (R&D) sont les plus concentrées, soit seulement 5 % des zones d'emploi françaises, rassemblent 84 % des dépenses de R&D, 77 % des effectifs de recherche et 72 % du crédit d'impôt recherche [Kané, Levratto, 2026]. Cette concentration se retrouve dans les activités d'innovation : 43 % des brevets sont déposés en Île-de-France et 23 % en Auvergne-Rhône-Alpes ► [fiche 4.1](#). La proximité entre chercheurs, entreprises, établissements d'enseignement supérieur et centres de décision facilite ainsi la diffusion des connaissances et confère à ces territoires un avantage durable pour attirer les entreprises, créer des emplois et soutenir la croissance.

► 6. Nombre d'emplois de conception-recherche par zone d'emploi

Nombre d'emplois de conception-recherche
1 000 10 000



© IGN-Insee 2026

Note : L'emploi est localisé selon le lieu de travail.

Lecture : La zone d'emploi de Marseille regroupe 20 169 emplois de conception-recherche.

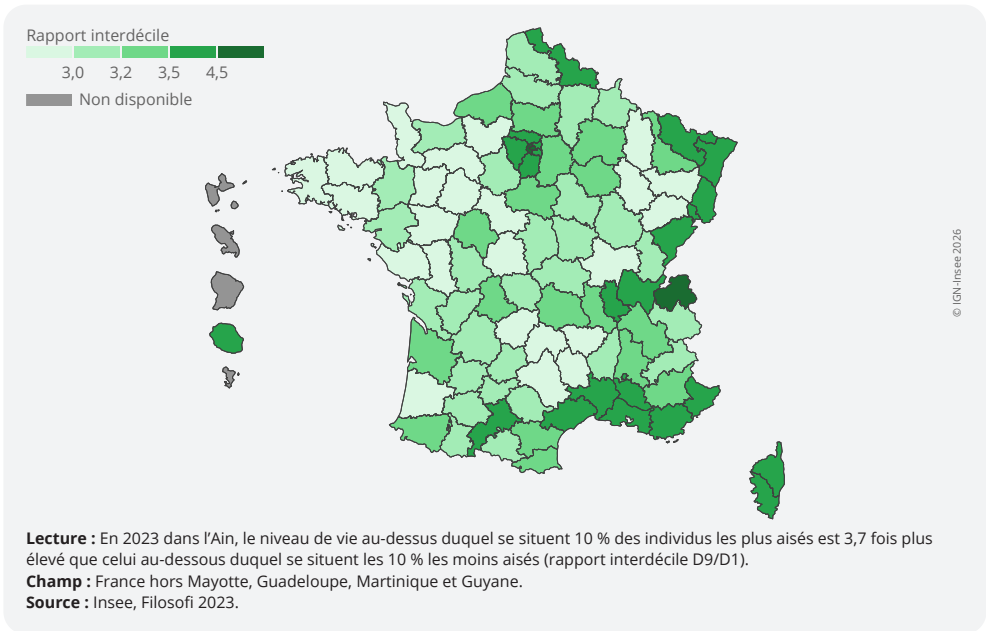
Champ : France.

Source : Insee, RP 2022 et RP 2017 pour Mayotte.

La forte activité économique s'accompagne aussi de tensions sur les conditions de vie et sur l'environnement

Les différences d'activité économique se traduisent aussi dans les conditions de vie des habitants et leur environnement. Les écarts de niveau de vie entre territoires sont forts : les revenus les plus élevés se concentrent principalement dans certains territoires franciliens ainsi que dans plusieurs zones frontalières particulièrement attractives. En 2023, la moitié de la population dispose d'un niveau de vie annuel supérieur à 33 790 euros dans les Hauts-de-Seine, à 33 650 euros à Paris, à 32 180 euros en Haute-Savoie et à 31 520 euros dans les Yvelines, contre 25 920 euros en moyenne en France métropolitaine ► [fiche 2.1](#). Ces territoires sont ceux qui concentrent généralement le plus d'entreprises, d'emplois qualifiés et d'activités tournées vers les marchés nationaux et internationaux. Cependant, cette prospérité s'accompagne souvent d'inégalités plus marquées qu'ailleurs. À Paris, le rapport entre le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % des individus les plus aisés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les plus modestes (rapport interdécile D9/D1) atteint 6,7 en 2023, et 5,2 dans les Hauts-de-Seine contre 3,5 en moyenne métropolitaine ► [figure 7](#). Les territoires les plus attractifs concentrent ainsi à la fois une part élevée de la richesse créée et des écarts de niveau de vie plus prononcés. Dans les territoires de l'ouest de la France, les niveaux de vie sont aussi élevés, avec des écarts moins forts entre les 10 % des individus les plus aisés et les 10 % les plus modestes. Par exemple, en 2023, en Ile-et-Vilaine et en Loire-Atlantique, les niveaux de vie médians annuels atteignent respectivement 26 670 et 27 150 euros. Le rapport interdécile y est de 3,0.

► 7. Rapport interdécile D9/D1 en 2023



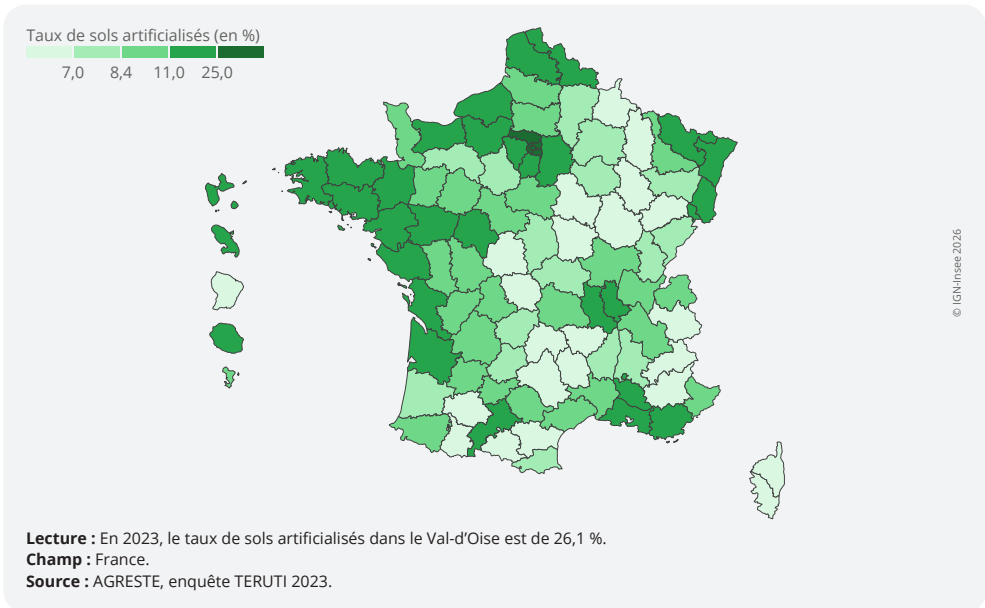
L'activité économique exerce également une pression croissante sur le logement. Les marchés immobiliers sont souvent tendus dans les territoires qui comptent le plus d'emplois, d'étudiants et parfois même de nouveaux arrivants. La suroccupation des logements est particulièrement fréquente en Île-de-France. À Paris, près d'un logement sur trois est concerné (30,9 %), et 27,3 % en Seine-Saint-Denis contre 9,5 % en France métropolitaine ► [fiche 2.4](#). À l'inverse, certains territoires confrontés à une croissance démographique plus faible ou à un recul de leur population ont

davantage de logements vacants ; c'est le cas dans le centre de la France. Ces contrastes illustrent l'un des principaux effets négatifs des phénomènes de concentration observés dans les grandes agglomérations : les territoires qui concentrent les emplois et les nouveaux habitants sont également ceux où la pression sur le foncier est la plus forte.

Le développement économique ne suffit pas, par ailleurs, à garantir à lui seul un accès homogène aux services à la personne. Par exemple, l'offre de soins répond à des déterminants spécifiques, liés notamment aux choix d'installation des professionnels de santé, à l'organisation du système de soins et aux besoins sanitaires des populations eu égard à la pyramide des âges. Ainsi, la plupart des territoires ultramarins et le sud de la France offrent une accessibilité élevée aux soins de premier recours (médecin généraliste, infirmière, kinésithérapeute, sage-femme) ► [fiche 2.5](#). Dans le nord de la France, l'accès aux professionnels de santé est plus facile dans les territoires transfrontaliers ou littoraux, même s'il reste limité pour les spécialistes. À Paris et dans la petite couronne, l'offre de consultations de médecine générale est élevée, contrairement à celle des soins infirmiers, qui demeure plus faible.

Les enjeux environnementaux diffèrent également selon le développement économique des territoires. La part des sols artificialisés est par essence plus élevée dans les espaces les plus denses ► [figure 8](#). Cependant, ces derniers disposent de leviers pour réduire la pression exercée sur l'environnement, par exemple en matière de transport, avec des alternatives plus nombreuses à l'automobile grâce à la densité de leur offre de transport collectif. À Paris, la voiture ne représente ainsi que 8 % des déplacements domicile-travail, contre plus de 80 % dans plusieurs départements ruraux ► [fiche 7.2](#). Les modes de déplacement alternatifs, à impact carbone faible ou nul, progressent rapidement dans les grandes métropoles : le vélo représente désormais 12 % des déplacements domicile-travail dans la capitale, avec une hausse de 7 points entre 2017 et 2023. ●

► 8. Taux de sols artificialisés en 2023



Auteurs :

Hicham Abbas (Insee)
Sébastien Durier (Insee)
Béatrice Le Rhun (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Acs M., Morer N.**, « Au-delà du transport, le projet du Grand Paris Express transforme les territoires », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2026.
- **Askenazy P., Di Nallo U., Ramajo I., Thiounn C.**, « Télétravail et présentiel : le travail hybride, une pratique désormais ancrée dans les entreprises », *Insee Analyses* n° 105, mars 2025.
- **Badilla Maroto M. A., Faber B., Levy A., Muñoz M.**, "*Senior Migration, Local Economic Development and Spatial Concentration*", NBER Working Paper n° 34725, janvier 2026.
- **Balcone T., Diop B., Freppel C., Moreau A., Panchout J., Prevost É.**, « L'innovation en 2022 : une forte concentration en Île-de-France, suivie par l'Auvergne-Rhône-Alpes », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2026.
- **Chataignon P.**, « Les populations de référence des communes au 1^{er} janvier 2023 – La population française continue de croître, le solde naturel y contribue de moins en moins », *Insee Focus* n° 374, décembre 2025.
- **Domps A., Makhzoum S., Rosa S., Vuillier-Devillers F.**, « Des jeunes de plus en plus diplômés, mais des difficultés d'insertion qui subsistent pour les moins diplômés », in *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Éblé S., Muzzolin L.**, « Baisse des naissances depuis 2010 : les périphéries des grandes villes résistent mieux », *Insee Première* n° 2121, juillet 2026.
- **Fabre A.**, « Déserts universitaires : quand la distribution spatiale des formations alimente les inégalités territoriales », Billet de blog, Association Française de Science Économique, 2025.
- **Kané A., Levratto N.**, « L'Île-de-France concentre plus de la moitié des dépenses de recherche et développement des entreprises privées », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2026.
- **Khamallah A., Lenzi E., Morin T.**, « Moins de déménagements en dix ans, mais l'Ouest et le périurbain toujours attractifs », *Insee Première* n° 2073, septembre 2025.
- **Lavallée J.**, « Cinq millions d'habitants à proximité d'un tramway : une infrastructure qui favorise la croissance de la population et de l'emploi », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2026.
- **Marbot C.**, « Les dynamiques locales influent fortement sur la croissance de l'emploi », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2026.
- **Mayer T., Trevien C.**, « Comment les transports publics modifient-ils le développement des villes ? L'exemple du réseau express régional d'Île-de-France », *Insee Analyses* n° 25, mai 2016.
- **Pucher O., Avila É., Thao Khamsing W.**, « En 2022, 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi en entrant dans l'enseignement supérieur », *Insee Première* n° 2031, janvier 2025.
- **Raimbault N.**, « Les activités logistiques dans les territoires français : la vigueur de la construction d'entrepôts s'accompagne d'un maintien de l'emploi logistique », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2026.